



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL Division/Services
professionnels en informatique - division EL

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet TBIPS IT Security Prof. Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZR-181639/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 20181639	Date 2019-03-13
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-629-34671	
File No. - N° de dossier 629e1.E60ZR-181639	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-03-25	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Morin, Sylvie	Buyer Id - Id de l'acheteur 629e1
Telephone No. - N° de téléphone (613) 859-0761 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 002 apportée à la demande de propositions (DP) vise à répondre aux questions de Soumissionnaires et modifier demande de propositions (DP).

QUESTIONS AND ANSWERS

Question 4:

En ce qui a trait aux critères O.1 (point b : « chacun des contrats indiqués doit avoir été octroyé au cours des cinq dernières années avant la date de publication de l'invitation à soumissionner ») et C.1, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) accepte-t-il les contrats octroyés il y a plus de cinq ans si les travaux ont été réalisés dans les cinq dernières années et que les soumissionnaires n'incluent dans la portée du contrat donné en référence que les jours facturés dans les cinq dernières années?

Réponse 4 :

Voir la modification n° 001 apportée à la demande de propositions.

Question 5 :

À la page 11, sous Transmission d'une soumission sur support électronique (clé USB), il est indiqué que le soumissionnaire doit fournir la Section D : Renseignements supplémentaires – une copie électronique sur clé. Cependant, aucune indication n'est fournie sur ce qui doit être inclus dans cette section. L'État pourrait-il clarifier ce point?

Réponse 5 :

Voir la modification ci-dessous qui a été apportée à la demande de propositions.

Question 6:

L'État peut-il confirmer que, si la catégorie des services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) utilisée dans le contrat est la même que celle pour laquelle le soumissionnaire indique des jours facturables, il n'est pas nécessaire que les travaux effectués par la catégorie de ressources comprennent au moins la moitié des tâches pour cette même catégorie de ressource?

Réponse 6 :

Voir la réponse à la question 2 de la modification n° 001 apportée à la demande de propositions.

Question 7:

Dans la pièce jointe 2 de la demande de propositions, Critères d'évaluation des soumissions - Exigences obligatoires, le point (c) de la section 1.0, Exigences obligatoires pour les ressources, indique que les travaux effectués par la catégorie de ressources doivent comprendre au moins la moitié des tâches connexes énumérées à l'Énoncé des travaux à l'annexe A de la présente demande de soumissions pour cette même catégorie de ressource.

a) Veuillez confirmer qu'il n'est pas nécessaire que les travaux effectués par la catégorie de ressources comprennent au moins la moitié des tâches connexes énumérées à l'Énoncé des travaux de l'annexe A pour cette même catégorie de ressource dans le cas de contrats assujettis au volet des

Solicitation Number:
E60ZR-181639/A

Amendment Number:
002

Buyer ID:
629EL

SPICT ou des véhicules d'approvisionnement de l'AMAC utilisés pour démontrer le nombre de jours d'expérience facturables.

Réponse 7 a) :

Voir la réponse à la question 2 de la modification n° 001 apportée à la demande de propositions.

Dans la pièce jointe 3 de la demande de propositions, Critères d'évaluation de la soumission – Exigences cotées, au critère C.1...

L'Arrangement en matière d'approvisionnement en cyberprotection (AMAC) a été ajouté au volet des SPICT il y a six ans. Comme il comprend les mêmes rôles et tâches connexes, il devrait également être jugé comme équivalent pour éviter que les contrats pertinents de longue date qui ont été prolongés par les clients et qui sont toujours en vigueur ne soient pas pris en considération.

b) Dans le but de réaliser de précieuses économies en matière de temps d'évaluation et d'efforts déployés, veuillez confirmer qu'il n'est pas nécessaire de démontrer que la ressource a effectué plus de la moitié des tâches connexes si le soumissionnaire fournit une lettre de recommandation signée par le client qui atteste de ce fait.

Réponse 7 b) :

Voir la réponse à la question 2 de la modification n° 001 apportée à la demande de propositions.

Question 8:

Le critère C.3 lié aux analystes des méthodes, politiques et procédures en sécurité des TI (niveau 3) indique que la ressource proposée doit posséder de l'expérience dans l'élaboration d'ententes de risque de sécurité des TI pour la production de systèmes des TI pour le gouvernement du Canada ou les grandes organisations comptant plus de 1 000 employés.

Veuillez définir ce que le Canada considère comme un contrat de risque de sécurité des TI. Cela signifie-t-il que la ressource accepte les risques résiduels? Toute clarification serait grandement appréciée, car elle permettrait aux soumissionnaires de préparer des réponses appropriées et conformes en ce qui a trait aux exigences du Canada à cet égard.

Réponse 8

Réponse de la Division de l'informatique et des services techniques : Il existe un certain nombre de titres officiels pour cette exigence. Sont considérés comme des ententes de risque de sécurité des TI : lettres d'autorisation, documents détaillant les risques résiduels, rapports d'évaluation de la sécurité énumérant les risques résiduels et la non-conformité, plans d'action en matière de sécurité détaillant les risques associés aux systèmes de TI et la planification de l'atténuation de ces risques, etc.

Question 9:

Les critères O.2, C.2 et C.3 liés aux analystes, Certification et Accréditation pour l'Évaluation de la menace et des risques en matière de sécurité de la TI (niveau 3) mentionnent le document ITSG-33 et ces deux derniers critères sont limités aux dix dernières années.

Nous croyons comprendre que le document ITSG-33 n'est entré en vigueur qu'en novembre 2012. Veuillez confirmer que l'expérience relative à ces critères sera limitée à la période depuis laquelle le gouvernement du Canada applique le contenu du document ITSG-33 (soit depuis novembre 2012), afin

Solicitation Number:
E60ZR-181639/A

Amendment Number:
002

Buyer ID:
629EL

d'éviter toute confusion dans l'évaluation si une ressource ne possède pas pleinement l'expérience qu'elle revendique.

Réponse 9 :

Voir la modification ci-dessous qui a été apportée à la demande de propositions.

Question 10

En ce qui concerne le tableau 2 du document d'appel d'offres (ABES.PROD.PW__EL.B629.F34671.EBSU000.PDF), la ressource proposée sera-t-elle considérée comme non admissible si, en raison de dispositions de sécurité du contrat, elle n'est pas autorisée à fournir le nom et l'adresse courriel du client et, cela, même si elle répond à tous les autres critères?

Réponse 10

Le Canada a examiné votre demande. Toutefois, l'exigence demeure inchangée.

Question 11

En raison des difficultés associées à la prise de contact avec les ressources et à la confirmation des références pendant les vacances de relâche de mars, nous demandons respectueusement de reporter la date limite de soumission de deux (2) semaines, soit au 8 avril 2019.

Réponse 11 :

La date de fermeture de cette demande de propositions demeure inchangée.

Question 12 :

À la page 11, sous Transmission d'une soumission sur support électronique (clé USB), il est indiqué que le soumissionnaire doit fournir la Section D : Renseignements supplémentaires – une copie électronique sur clé. Cependant, aucune indication n'est fournie sur ce qui doit être inclus dans cette section. L'État pourrait-il clarifier ce point?

Réponse 12 :

Voir la modification ci-dessous qui a été apportée à la demande de propositions.

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

1. **À LA PIÈCE JOINTE 2, 2.3 ANALYSTE DE LA C ET A ET DES EMR EN SÉCURITÉ DES TI, NIVEAU 3 - CRITÈRES OBLIGATOIRES,**

Supprimer : O2 dans sa totalité

Insérer:

À l'aide du modèle fourni au tableau 2, le soumissionnaire **doit** démontrer que la ressource proposée possède un minimum de trois (3) années d'expérience, acquise **depuis novembre 2012**, dans la réalisation d'évaluations de sécurité des TI fondées sur la publication 33 du Conseil en matière de sécurité des technologies de l'information (ITSG-33).

2. À LA PIÈCE JOINTE 3, 2.3 ANALYSTE DE LA C ET A ET DES EMR EN SÉCURITÉ DES TI, NIVEAU 3 - CRITÈRES COTÉS,

Supprimer : C2 dans sa totalité

Insérer:

À l'aide du modèle fourni au tableau 2, le soumissionnaire doit démontrer clairement que la ressource proposée a de l'expérience acquise **depuis novembre 2012**, dans l'**identification** des exigences en sécurité des TI des systèmes des TI selon les contrôles de sécurité ITSG-33.

3. À LA PIÈCE JOINTE 3, 2.3 ANALYSTE DE LA C ET A ET DES EMR EN SÉCURITÉ DES TI, NIVEAU 3 - CRITÈRES COTÉS,

Supprimer : C3 dans sa totalité

Insérer:

À l'aide du modèle fourni au tableau 2, le soumissionnaire doit démontrer clairement que la ressource proposée a de l'expérience acquise **depuis novembre 2012**, l'**examen et l'évaluation** des résultats des essais de sécurité des systèmes des TI et d'autres données probantes pour vérifier que les contrôles de sécurité requis énoncés dans le document ITSG-33 ont été mis en œuvre correctement.

4. Dans la demande de propositions, à la Partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions, au point 3.1 (b) (i) :

Supprimer le point (D) dans son intégralité.

5. Correction à la modification n° 001 apportée à la demande de propositions, section 4, la modification devrait lire supprimer R5 dans son intégralité et non R1.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.